



CONSEIL PORTUAIRE DU 7 DECEMBRE 2010

ETAIENT PRESENTS :

- **Pour le Conseil municipal**
 - M. Nicolas FLOCH Maire, Président du Conseil portuaire
 - M. Pierre ROIGNANT membre titulaire, Conseiller délégué

- **Pour les services municipaux**
 - M. Franck BARDET Directeur des Services Techniques, membre titulaire et remplaçant de M. D. NOEL démissionnaire
Assistait également à la séance
 - M. Laurent MERDY Agent du Port

- **Représentant les usagers au titre de la plaisance**
 - M. Charles PERROT membre titulaire remplaçant de M. G. CHANGEUR démissionnaire
 - M. Denis CORTES titulaire membre remplaçant de M. J.M. MAZIERE démissionnaire
 - M. Gérard LE DUFF suppléant de M. Jean-Noël MOAL

- **Représentant les usagers au titre des sports nautiques**
 - Pour l'école de voile
 - M. Ludovic MESSAGER membre titulaire remplaçant de M. JG. LE CLEACH démissionnaire

 - Pour le Yole club
 - M. Henri CAROFF, Président, membre titulaire

 - Représentant l'association des plaisanciers pêcheurs et sportifs de la baie de Pempoul – APPSP
 - M. Jean -Pascal GRALL, Président, membre titulaire

- **Pour la DDTM : absent excusé**

M. le Président ouvre la séance à 19 h 00. Il remercie les membres du Conseil portuaire pour leur présence.

Il propose de commencer la séance par le point N°3 : modification de la composition du conseil portuaire et présente Franck BARDET nouveau Directeur des Services Techniques. Il communique également le nom des autres personnes remplaçant les membres démissionnaires. Pour le Yole Club, M. H. CAROFF demande de remplacer M. G. APAMON, démissionnaire du club, par Mme A. De SMEYTERE comme membre suppléant.

BILAN 2010

Pierre ROIGNANT présente le bilan financier provisoire du budget annexe du port pour l'année 2010. Il rappelle que les recettes et les dépenses du budget investissement sont hors taxes.

Il laisse la parole à Laurent MERDY agent du port qui présente le bilan technique du port pour 2010 :

- La totalité des mouillages sont loués :
 -
 - 1) 197 mouillages annuels
 - 2) 2 locations saisonnières
 - 3) 1 emplacement pour le zodiac de l'agent du port
- 3 locations de passage ont été réalisées
 - o Une location (2 x 1 mois) pour un bateau d'une longueur supérieure à 6 m
 - o Deux locations : (2 x 15 jours) pour des bateaux d'une longueur inférieure à 6 m
- Deux bateaux au mouillage (hors zone) pour avarie.
- Travaux effectués depuis le dernier conseil portuaire du 7 avril 2010 :
 - 2 vérifications complètes des mouillages dans les 4 zones de mai à septembre, pas d'usure anormale des chaînes et autres manilles.
 - 2 nettoyages des bouées.
 - 3 traitements des cales contre les algues.
 - Mise en place de bouées de chenilage le 27 juillet.
 - Nivelage de la zone D pour petites roches découvertes le 7 octobre.
 - Nettoyage des zones de stockages des annexes, du terre plein, des différentes cales.
 - Plusieurs services rendus pour les plaisanciers, épissures mise en sécurité des bateaux..
 - Mise en place de 5 organeaux (novembre)
 - Mesure des longueurs de chaîne haute en cours.
- La liste d'attente compte à l'heure actuelle 14 futurs locataires : 3 pour des bateaux de plus de 8 mètres et 11 pour des bateaux de moins de 8 mètres.

Pierre ROIGNANT rappelle également qu'il a été effectué des aménagements du terre-plein de Pempoul pour accueillir par alternance les bateaux du 1^{er} octobre au 30 avril et les camping-cars du 1^{er} mai au 30 septembre, actuellement il y a 20 bateaux en hivernage.

PREVISIONS 2011

En préambule, Pierre ROIGNANT précise que 2 simulations, tenant compte uniquement des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des mouillages à partir de 2013 sans autre investissement supplémentaire, vont être remises aux membres présents.

M. Le Maire, Président du Conseil Portuaire, souhaite en effet qu'il y ait une réflexion de menée sur le budget du port et la tarification de location des mouillages afin de dégager des orientations pérennes pour les années à venir.

Eléments pris en compte dans l'étude des 2 simulations :

- Souhait des plaisanciers de ne pas augmenter fortement les tarifs de location.
 - Décision de la trésorerie de récupérer la TVA sur les recettes de location des mouillages pour obligation de concurrence et par suite diminution des recettes de 19,6 % pour la commune.
 - Réduction des dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes, en affectant environ 20 % du coût de l'agent du port sur le budget principal de la commune
 - Renégociation de l'emprunt réalisé pour couvrir le coût des travaux d'aménagement en le passant à taux fixe et en rallongeant la durée de 15 à 17 ans.
- 1^{ère} simulation : Maintien des tarifs de location en l'état.
 - 2^{ème} simulation : Augmentation de 1,5 %, taux de l'inflation pour 2010, chaque année.

Pierre ROIGNANT rappelle aussi d'une part, que le budget annexe du port doit s'autofinancer et que les comptes sont sous contrôle des services fiscaux et que d'autre part en 2009, à la demande des plaisanciers, le coût des redevances de location a été calculé au plus juste ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

Le débat qui suit permet de mettre en évidence la nécessité d'une augmentation rapide des tarifs pour :

- Ne pas entraîner un déficit chronique des comptes inacceptable pour les services fiscaux.
- Provisionner le montant nécessaire pour entretenir les mouillages durant les 20 prochaines années.
- Anticiper les investissements plus lourds à prévoir au-delà.

Une augmentation d'environ 1,5 % par an permettrait d'y arriver, resterait quand même à étudier chaque année les conséquences d'un investissement ponctuel et spécifique (bateau, moteur ...)

Pierre ROIGNANT donne à titre d'information ce que serait au bout de 10 ans le montant de quelques tarifs de location, par exemple pour un bateau compris dans la tranche de 6 m à 6,49 m, ça se traduirait par une augmentation de 29 € soit en moyenne à peine 3 € par an.

DEMANDES DES PLAISANCIERS

Ils souhaitent la réduction des frais de fonctionnement.

Les plaisanciers font remarquer que les compagnies d'assurance proposent également des prêts. Ils préféreraient une augmentation tous les deux ans (3%), plus facile selon leurs propos à « faire passer ».

Pierre ROIGNANT précise qu'une augmentation bi- annuelle ne sera pas facile à gérer pour la commune car il y aura un décalage entre l'augmentation des charges et les recettes.

M. le Président souhaite prendre le temps d'analyser la demande des plaisanciers et diffère donc sa décision.

REMARQUES

M. CAROFF demande si les taux ont bien été négociés par la mairie.

Après discussion l'ensemble des membres du conseil portuaire est d'accord pour une augmentation des tarifs des mouillages du port de Pempoul.

Pour information, Pierre ROIGNANT signale que la DDTM est en réflexion pour créer une zone de passage vers le port de Pempoul. Elle se fera bien évidemment en concertation avec les utilisateurs du port et l'ensemble des plaisanciers concernés.

La DDTM n'accordera pas d'autorisation pour de nouvelles demandes de mouillages aux environs de ce passage.

Concernant les prévisions du budget primitif 2011 plusieurs pistes sont proposées :

- Confection de rack à annexes
- Mise en place d'une « station de récupération des huiles usagées » au niveau de la cale de carénage (**projet abandonné**)
- Achat d'une VHF
 - Mise en place d'un défibrillateur (une formation est à prévoir)
- Achat de deux bouées couronnes avec support (confection commune) :
 - o Une sur la cale de la groue (près de la descente) matérialisation de la limite de stockage des annexes
 - o Une sur la cale côté Pempoul
- Confection et mise en place d'une échelle de quai (côté Pempoul)
- Demande à la communauté de communes de plusieurs conteneurs (tri sélectif) – prévoir un meilleur emplacement

INFORMATIONS

Les demandes de renouvellement de mouillages seront envoyées début 2011.

En 2011 l'agent du port Laurent MERDY propose d'afficher les prévisions météorologiques.

Rappel : adresse e-mail du port : port.pempoul@orange.fr

Important : le compte-rendu du Conseil portuaire sera envoyé à l'ensemble des membres titulaires ainsi qu'aux suppléants du Conseil portuaire comme le souhaite la majorité des membres, il sera mis en ligne sur le site de la Mairie et affiché au port.

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire
Président du Conseil portuaire

Nicolas FLOCH